

§ II- LETTRES, N°119

2- A MERE

HENRI-DOMINIQUE, N°44

LETTRE, N°44

†

223 Octobre

Je reprends ma lettre où je l'ai laissée

Désormais chaque fois qu'elle devra faire la Ste Com. vous l'interrogerez seule à seule, avant d'aller à la Ste Messe, sur ses dispositions. Si sa réponse est franche et nette, vous verrez ce que vous devez lui conseiller; si elle ~~est~~ vous paraît hésitante, embarrassée, vous lui direz qu'alors même qu'elle n'aurait rien de grave sur la conscience, elle ne vous semble pas assez bien disposée et vous lui conseillerez de s'abstenir. Dans le doute, il vaut mieux qu'elle s'abstienne, vu ses antécédents.

Voici un passage de sa lettre qu'il est bon que vous sachiez:

" Je suis bien malheureuse de ne pas oser m'ouvrir à Notre Mère, chaque fois que j'en sens le besoin. Les premières impressions une fois dites avec franchise et au prime abord, le mal ne va pas plus loin; le démon étant déjoué, il n'a plus de pouvoir sur moi, mais comme il est rare que je communique ces premiers sentiments et ces commencements de tentation, car il me faudrait pour cela un coeur qui ~~me~~ devine l'approche, pour ainsi dire, et m'amener à l'aveu, alors je n'hésite plus, et aussi je ne succombe pas; mais l'ennemi de mon salut fait tous ses efforts pour me fermer la bouche, fait naître beaucoup d'illusions en moi, et finit toujours par me gagner...."

66 (a)

(a) Chiffre au crayon, d'une main étrangère, à côté de la date.



Spunfauy
not

Ne craignez donc pas, mon enfant, de provoquer de sa part des confidences, toutes les fois que vous la devinerez tourmentée. Il vous est facile de l'amener à l'aveu quand c'est fait (car elle vous aime, au fond, et elle sent que vous l'aimez) pour-quoi donc ne sauriez-vous pas aussi bien l'amener à l'aveu de la tentation? vous la sauveriez.

Vous avez reçu hier une lettre qui a dû vous étonner, voici l'explication:

Une personne de 29 ans aujourd'hui était à Iangon près Bordeaux Maitresse d'ouvrage chez les Relig. Ursulines; ~~dirigé~~ le R.P. Brunet la dirigeait; il lui a trouvé la vocation religieuse, il l'a adressée à Dax

Elle est de naissance illégitime (ceci est pour vous seule) elle descend d'une souche noble. Elle se nomme ~~Melle~~ de Portillon. Elle a obtenu dispense de Notre Maître Général pour tous les Couvents de l'Ordre Elle a passé 16 mois à Dax comme postulante et comme novice, au moment de faire bientôt ses vœux on l'a reconnue incapable de supporter les jeûnes; on lui a conseillé le tiers-Ordre Le R.P. Brunet l'a adressée à Neufchateau, et a obtenu qu'elle gardât le S^t habit.

Elle arrive à Neufch. au moment d'une forte épidémie qui obligeait à renvoyer les élèves de leur famille, elle n'y est resté que 8 jours, on lui a conseillé de s'absenter, et pour ne pas quitter l'habit ~~en-lui-a-conseillé~~ elle s'est retirée au Refuge de NeuillyClichy tenu par les demelles Chupin, qui ont aujourd'hui l'habit et la règle du Tiers-Ordre Elle y est restée quelques mois souffrantes, puis guérie, le R.P. Monjardet l'a adressée non à Neufch. mais à Barleduc où elle est depuis 4 mois, mais le Climat et la vie d'enseignement sont antipathiques à sa nature et à ses goûts, elle demande à entrer à Béthanie,

Je devais me défier de tous ces changements. J'ai écrit : La S^t Ste Rose, prieure de Bar le Duc l'a-

S^t Marie du Calvaire. (a)

(a) en marge, en face la 1 ère ligne du 2 ème paragraphe.



*Spécialité
not.*

trouve d'un caractère inquiet; "elle a donné aussi des preuves d'un jugement peu solide; on ne tient pas à la conserver et il se peut qu'une vie plus active lui convienne mieux. Elle ~~ter~~conclut " J'ai confiance que vous prendrez en considération la position de cette chère enfant qui peut, du reste, rendre des services."

La S^r St Raphaël, prieure de Dax écrit : Il est vrai qu'elle est restée 16 mois ds notre Monastère, et qu'elle y aurait peut être fait profession, si sa santé lui eut permis de suivre la règle du G^d. Ordre;" mais on la croit inconstante. "Cependant cette personne, dit-elle, a de bonnes qualités: elle a un coeur excellent, et est très adroite et laborieuse pour le travail manuel, mais elle manque beaucoup de discrétion dans ses paroles."

Elle a peu d'instruction par suite d'une longue maladie en pension, mais elle est, si j'ai bien compris, bien élevée.

Elle a bonne santé, mais ne peut pas jeûner souvent; elle a besoin d'être très occupée, me dit-elle; Elle aura 4000^f à sa profession et d'ici là 400^f de pension. De plus (je crois que c'est de plus) sa Mère lui fait une rente de 200^f par an jusqu'à sa mort.

Elle demande à nous arriver avec le S^t habit et à faire ainsi ses mois de postulat. Elle y tient et n'a plus de vêtements du monde

Elle demande une prompte réponse, car elle voudrait quitter Bar le Duc avant la rentrée

Répondez lui donc par le plus prochain courrier, car j'ai sa lettre ici depuis plusieurs jours.

Vous avez vu ma décision; si vous pensez comme moi, envoyez ma lettre et écrivez dans ce sens; sinon je vous autorise à trancher la question vous-même.

1° M. l'Abbé Duplu aumônier des Ursulines d'ici, n'ose plus nous offrir sa petite postulante de

S^{rs} Converses. (a)

(a) en marge en face la lère ligne du dernier paragraphe.



Spunfauy
200^f

22 ou 23 ans, parce qu'on lui a dit qu'elle était molle et n'aimait pas le travail, et que ce ne serait pas sans doute un beau cadeau à nous faire en commençant. A part cela, elle est ce que je vous l'ai dite.- Que devons-nous faire?

2: Mon frère ne peut laisser partir sa domestique avant d'en avoir une, et elle y consent M. Bailly me disait que M^{me} Bontoux nous trouverait peut être cela facilement à Besançon. M^{lle} Magnin pourrait peut être aussi trouver au Refuge, quelque personne sûre aujourd'hui et qui trouverait ainsi, loin de son pays, le moyen de vivre honnêtement, sans être connue la maison de mon frère est sûre, et vraiment chrétienne. Mais il lui faut: propreté, probité, honnête de Mœurs, et santé.

Voyez si vous pouvez quelque chose

3: Un de nos Pères de Paris le R.P. Tournet, nous témoigne de la sympathie et nous propose une postulante converse ou tourrière, dit-il. Elle a 37 ans: bonne fille, bonne santé, bon coeur, bonne volonté, bons antécédents, mais orpheline et sans dot,

J'ai répondu que si elle a vraiment tout cela, et avec cela l'amour du travail (j'ai insisté là-dessus) nous l'acceptons. J'attends une autre lettre du Père et d'elle; je l'ai réclamée.

Elle est résolue à venir comme je vous l'ai dit; elle a hâte même de partir.

Son oncle, dont elle espérait beaucoup, ne peut faire que 150^f par an et encore ne donne rien de sûr que pour 3 ans, j'ai sa lettre.

Elle a quelques dettes que j'exige qu'elle règle avant tout. Après cela, je lui dis qu'elle est acceptée, de partir le plus tôt possible.

Je ne vous ai pas dit mon impression, je ne sais pourquoi. Elle est bonne, elle a seulement la bou-

M^{me} H. Hestair- (a)

(a) en marge en face la 1^{ère} ligne du 5^{ème} paragraphe.



siuefanny
dot

che un peu de travers et par suite une certaine difficulté à prononcer, mais bien, à part cela. Elle est très vive, portée aussi un peu à paraître, je crois, Mais pleine de bonne volonté, et obéissante, ce qui est capital, et généreuse, vous l'avez vu

Mais je suis d'avis que notre Oeuvre étant fondée pour relever, ne la ~~frabaisse~~ pas à son entrée. Puis donc qu'elle est vue honorablement à Paris, il faut que, même nos Soeurs, ignorent qu'elle a eu un passé reprochable. On pourra le soupçonner Tout au plus, mais sans pouvoir s'y arrêter intérieur^t comme a dû certain. Il suffit, pour sauvegarder notre Oeuvre, qu'elle n'entre pas par la porte des Soeurs. Nous dirons donc, ce qui est, que c'est une personne honorable qui, par humilité, par dévouement à l'Oeuvre et par générosité, a voulu passer par tous les degrés, mais qu'elle y restera moins que nos enfants; ~~en-pelle~~ sera immédiatement au rang de réhabilitées et, si tout va bien, quelques mois après nous l'admettrons petite Soeur, perd^t un an ou deux; nous verrons après.

Je ferai en sorte qu'elle fasse route avec la postulante converse

Elle m'écrit aujourd'hui me faisant part d'une inquiétude: Si malgré son ardent désir de se donner à Dieu, dit-elle, ~~ses-ardent~~ sa santé ne lui permettait pas un jour de rester à Béthanie, que deviendrait-elle? Elle n'oserait pas retourner à Ambert, et où aller? Elle n'a, en propre, que 10,000 fr. lui rapportant seulement un intérêt de 473. Vous pouvez lui répondre de ma part et de la mienne que si sa conduite est aujourd'hui irréprochable (insistez sur ce point) et qu'elle se veuille ployer sa volonté à l'obéissance, sa santé ne pourra être un obstacle à ce que nous la gardions, parceque rien ne l'oblige à devenir religieuse, et que si elle n'y vient pas elle aura au couvent à peu près le régime d'une femme chrétienne, de condition ordinaire, dans le monde

Dites lui aussi que nous pourrions facilement lui faire toucher à Paris ses obligations du chemin de fer, (par Madelle Bick.)

Melle Fortin. (a)

(a) en marge en face la 1ère ligne du 3ème paragraphe.



Spangenberg
Not.

Il serait bon, si elle doit venir, qu'elle fut arrivée quand je viendrai, et surtout pour le 21^{bre}. J'ai demandé cela aussi à M^{me} Hestair.

N. pauvre réhabilitée est arrivée au Refuge de La Rochelle Elle m'a écrit. Elle s'est ouverte de ses projets avec la Sup^{re} (Ce sont des Eudistines; elles ont le même habit que vous, moins la châpe qui est blanche; ce sont les mêmes que j'ai vues à Paris). La Mère a prié M. l'Abbé Petit, Vic^{re} Gén^{al} de venir au Refuge. J'avais conseillé à Angèle d'aller le voir, et elle ne l'avait pas trouvé chez lui. Elle a conté tout à M. Petit, qui lui a dit: "Allez, mon Enfant, à Béthanie, c'est Dieu qui vous ay appelle"

Son Confesseur lui a promis de s'occuper de faire changer sa résidence ce qui sera facile, il nous demande seulement quand nous pourrons l'accepter. J'ai répondu: quand on voudra. Il est donc possible qu'elle vienne avec M. Hestair, je lui ai donné son adresse; elles vont concerter leur départ. Ce sera, je l'espère, une vraie fille de Béthanie.

Je désire que nulle, excepté vous, ne sache de nos enfants la cause ni la durée de leur détention. Il faut que le passé soit absolument enterré, mis dans la tombe; qu'il n'y soit jamais fait allusion devant qui que ce soit, mais seulement en confession et en direction, entre vous et elle

J'ai reçu en même temps une lettre de M. l'Aumônier de Cadillac, fort sympathique, me présentant une pauvre détenue qui va sortir le 21 Juin 1867, et une lettre d'elle me demandant la même chose. N'êtes-vous pas frappée de la coïncidence de ces noms. Ils supposent au moins quelques pensées de pureté pour leur enfance. Il semble que le démon s'attaque de préférence à celles qui d'abord semblaient le moins faites pour lui.

Angèle Caillaud (a)

Angélique Jourdain (b)

(a) en marge en face la 1ère ligne du 2ème paragraphe.

(b) en marge en face la 1ère ligne du 5ème paragraphe.



Spun/anne
1867

Elle a faeu 6 ans de prison; elle a 30 ans; elle a eu une bonne conduite en prison; elle sait assez bien travailler. C'est l'Aumônier qui parle ainsi. J'ai écrit à la Sup^{re} pour avoir d'autres renseignements. Ce qui me plaît moins c'est qu'elle tenait à rentrer dans sa famille et qu'elle paraît n'avoir songé à Béthanie que parceque sa soeur lui a fait comprendre qu'enelle ne pouvait pas songer à rentrer dans son pays natal. C'est une de celles qui s'était adressée à moi et à qui j'avais conseillé de se retirer dans quelque refuge. Elle me dit qu'elle a gagné de quoi faire son voyage, si loin que ce soit.

L'heure du courrier approche, je m'arrête à demain.

Donnez-moi, je vous prie, la longueur et la hauteur de l'autel J'en ai besoin; cela presse.

Au lieu d'emboîter la cheminée, il s'audra mieux mettre l'autel en avant. Nous cacherons la cheminée autrement, elle nous servira de point d'appui pour la Vierge qui sera derrière l'autel.

Le Conseil Provincial ne sera que demain.

Je vous bénis toutes A demain



2/10/1911